



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 24 mai 2016, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016;

1.3.- *Règlement numéro 872 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic;*

RÉSOLUTION  
2016-05-151



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Abrogation du *Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac*;
- 2.0.- MAIRIE**
- 2.1.- Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac;
- 2.2.- Notre engagement auprès des CPE;
- 2.3.- Désignation des personnes-ressources au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;
- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Appui : Travail de milieu de Malartic et Senneterre;
- 4.0.- TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 5.0. - URBANISME**
- 5.1.- Demande de Corporation Minière Niogold/Oban pour forages;
- 5.2.- CPE Bambin et Câlïn – Demande de fermeture de rues – BBQ annuel : 31 mai 2016;
- 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Dépôt des états financiers de la Société de développement économique de Malartic (SDEM) au 31 décembre 2015;
- 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Désignation d'un nouveau responsable pour la validation des formulaires de traitement des stations d'épuration;
- 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

9.1.- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCVO;

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- École Des Explorateurs : Harmonie;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées : 1<sup>er</sup> au 7 juin 2016;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION  
2016-05-152

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-05-153

1.3.- Règlement numéro 872 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 872 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-05-154

1.4.- Abrogation du Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER le Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE



No de résolution  
2016-05-155  
**RÉSOLUTION**  
2016-05-155

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**2.1.- Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac**

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante des maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

- L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis;
- Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions;
- Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages;
- La taille et la forme des emballages seraient standardisées, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux;
- Établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2016-05-156

**2.2.- Notre engagement auprès des CPE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande d'engagement auprès des CPE de l'Association québécoise de CPE;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉMONTRER l'engagement de la Ville de Malartic en signant le formulaire d'appui à l'exercice démocratique;

D'AUTORISER monsieur Martin Ferron, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le formulaire d'appui à l'exercice démocratique;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-05-157

2.3.- **Désignation des personnes-ressources au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117**

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été mandaté pour faire enquête sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a demandé à la Ville de Malartic de nommer des personnes-ressources;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Martin Ferron, maire, monsieur Alain Halley, directeur général et Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier pour répondre aux interrogations de la Commission d'enquête sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;

Adoptée.

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION  
2016-05-158

3.1.- **Appui : Travail de milieu de Malartic et Senneterre**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a des ententes triennales avec le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est pour soutenir le travail de milieu;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Travail de milieu dans les secteurs de Senneterre et de Malartic;

Adoptée.

4.0.- **TRÉSORERIE**

4.1.- **Rapport du Service des finances et dépôt des listes :**

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**4.1.1.- Liste des comptes payés**

---

Liste déposée.

**4.1.2.- Liste des comptes à payer**

---

Liste déposée.

**4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

---

Liste déposée.

**4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

---

Liste déposée.

**4.1.5.- Liste des dépenses et engagements**

---

Liste déposée.

**4.1.6.- Liste des transferts budgétaires**

---

Liste déposée.

**4.1.7.- Approbation des comptes à payer**

---

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2016, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 30 avril 2016, tels que présentés;

Adoptée.

**5.0.- URBANISME**

**5.1.- Demande de Corporation Minière Niogold/Oban pour forages**

---

Dépôt du document informant la Ville de Malartic que des travaux de forage d'exploitation auront lieu au cours du printemps et de l'été 2016 sur son territoire.

**5.2.- CPE Bambin et Câlin – Demande de fermeture de rues – BBQ annuel : 31 mai 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande du Centre de la petite enfance Bambin et Câlin afin de tenir un BBQ annuel comprenant diverses activités, le 31 mai 2016, de 17 h à 19 h 30;

RÉSOLUTION  
2016-05-159

RÉSOLUTION  
2016-05-160



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ces activités et la sécurité des participants, la fermeture temporaire de la rue Harricana, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et l'avenue Centrale Nord est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture temporaire de la rue Harricana, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et l'avenue Centrale Nord, pour le BBQ annuel du 31 mai 2016, de 17 h à 19 h 30, et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades et affiches de détour pour la tenue de cet événement;

DE REPORTER l'activité au 2 juin 2016 en cas de pluie aux mêmes conditions;

Adoptée.

### 6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

#### 6.1.- Dépôt des états financiers de la Société de développement économique de Malartic (SDEM) au 31 décembre 2015

Dépôt du document à titre d'information.

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

#### 8.1.- Désignation d'un nouveau responsable pour la validation des formulaires de traitement des stations d'épuration

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*, en vigueur depuis le 11 janvier 2014, confère de nouvelles obligations aux exploitants d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, dont la responsabilité de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) par voie électronique un rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées à travers le système SOMAE;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER le directeur du Service des travaux publics à titre de responsable pour la validation des formulaires de traitement des stations

RÉSOLUTION  
2016-05-161



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'épuration dans le système SOMAE;

Adoptée.

### 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

#### 9.1.- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCVO

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de La Vallée-de-l'Or a révisé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie au cours de la sixième année suivant son entrée en vigueur, soit le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-05-185, la reconduction du schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adoptée le 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis à la Ville de Malartic une copie révisée du second schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les directeurs du service incendie des villes et municipalités ont apporté leurs commentaires;

CONSIDÉRANT QUE les consultations publiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la seconde version du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Adoptée.

#### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

#### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

##### 11.1.- École Des Explorateurs : Harmonie

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

#### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

#### 13.0. CORRESPONDANCE

##### 13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées : 1<sup>er</sup> au 7 juin 2016

Correspondance a été déposée au conseil.

IL EST DEMANDÉ DE FAIRE la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2016 sur le site Internet et la



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2016-05-163**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

page Facebook de la Ville de Malartic.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

**15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 12

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON**  
MAIRE

  
**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER